

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 02005-RC déposée le 16 janvier 2023 M. BEKEI Mehéza, profession : Assistant médical demeurant à kadambara et domicilié(es) à kadambara, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 00ca, situé à Kadambara connu sous le nom de Bourekoufouloudé, commune de(s) Tchaoudjo1 et borné au Nord et à l'Est par la propriété Kadambara, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare (nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02006-RC déposée le 16 janvier 2023

M. OUBO Tchakiguéwé, profession : Commerçant demeurant à Sokodé et domicilié(es) à Sokodé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 90ca, situé à Sokodé connu sous le nom de Kouloundé, commune de(s) Tchaoudjo et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par la propriété ADAM MOLA Salamatou, à l'Est par la propriété SIBABI Alidou, à l'Ouest par la propriété AGODOMOU Gado.

Il déclare (nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02007-RC déposée le 13 janvier 2023

M. PALANGA Tcha-Kpelinga, profession : Technicien Génie Civil demeurant à lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04ha 19a 87ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de Tchébébé-Tigbada , commune de(s) Sotouboua 3 et borné au Nord , à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMOUZOU, au Sud par la BAFANA

Il déclare (nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02008 RC déposée le 20 janvier 2023

Mme YAO Koriko, profession : Sage-Femme demeurant à kaboli et domicilié(es) à kaboli, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 11ca, situé à Sokodé connu sous le nom de Bariki , commune de(s) Tchaoudjo1 et borné au Nord , au Sud et à l'Est par la propriété AYEVA B. Bawi, à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare (nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.